

**COMMUNE DE BAYONNE**  
**Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FEVRIER 2022**  
**DELIBERATION N° DE-2022-028**

L'an deux mil vingt deux, le 10 février, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni Salle Lauga, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h49.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 45

**Présents :**

M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBÉ, M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE, Mme LOUPIEN-SUARES, M. LACASSAGNE, Mme MARTIN-DOLHAGARAY, Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC, M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, M. AGUERRE, Mme BRAU-BOIRIE, Mme BISAUTA, M. ARCOUET, Mme LARRÉ, M. SALANNE, M. PAULY, Mme LAPLACE, M. DAUBISSE, M. ALLEMAN, M. SÉVILLA, Mme ZITTEL, Mme LARROZE-FRANCEZAT, M. ERREMUNDEGUY, M. SUSPERREGUI, M. BOUTONNET-LOUSTAU, Mme DELOBEL, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ESTEBAN, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ.

**Absents représentés par pouvoir :**

Mme LAUQUÉ à M. ETCHEGARAY ; M. CORRÉGÉ à Mme LOUPIEN-SUARES ; M. LAIGUILLON à M. LACASSAGNE ; Mme MOTHEs à M. ERREMUNDEGUY ; M. ETCHETO à Mme DUPREUILH ; Mme BROCARD à Mme LIOUSSE.

**Absent(s) :**

Mme BENSOUSSAN.

**Secrétaire :**

M. BOUTONNET-LOUSTAU

---

*Entendu le rapport de M. LACASSAGNE,*

**OBJET : FONCIER** – Cession au profit de Soliha Pays Basque de l'immeuble situé 30 rue Poissonnerie.

La Ville de Bayonne est propriétaire de l'immeuble situé 30 rue Poissonnerie (parcelle cadastrée section BX n° 539), composé de 7 appartements (six type 2 et un type 4) et d'une cellule à vocation commerciale, dont elle a confié la gestion et la réhabilitation à Soliha Pays Basque, dans le cadre d'un bail emphytéotique conclu le 15 février 1991, pour une durée de 30 ans à compter du 24 décembre 1990.

Le bail emphytéotique a été prolongé une première fois pour une année, soit jusqu'au 23 décembre 2021, dans la perspective de déterminer avec Soliha les conditions de mise en œuvre d'un nouveau bail, en lien avec la réalisation de travaux d'amélioration.

Il est toutefois apparu opportun pour la Ville de céder l'immeuble à Soliha, qui dispose par ailleurs d'un droit de préférence en cas de vente du bien.

Le service du Domaine a évalué le bien occupé à 780 000 €, selon un avis rendu le 3 décembre 2021.

Après discussion, les parties se sont accordées sur un prix de vente à 750 000 €, au regard des engagements pris par Soliha, à savoir :

- la réalisation de travaux de mise en sécurité incendie et d'améliorations qualitatives des logements, sur la base d'une étude de faisabilité prévoyant un coût d'opération estimé à 540 000 € TTC;
- le conventionnement des logements avec l'ANAH pour une durée de 35 ans, ce qui conforte le maintien de logements à loyer modéré dans ce périmètre de la ville;
- la mise en œuvre d'un partenariat avec la Ville pour la gestion des attributions des logements.

Par délibération du 9 décembre 2021, le bail emphytéotique en cours a été à nouveau prolongé, pour permettre la validation des conditions de la vente, au plus tard le 31 décembre 2022.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver la cession de l'immeuble situé 30 rue Poissonnerie au profit de Soliha Pays Basque au prix de 750 000 €, dans les conditions ci-avant développées, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique correspondant, ainsi que tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

*Ont signé au registre les membres présents.*

**Adopté à l'unanimité**

Par délégation du Maire  
**David Tollu**  
Directeur général adjoint

Jean-René ETCHEGARAY  
Maire de Bayonne